

- > Ouverture de l'unité la semaine : du lundi 08h30 au vendredi 13h00
- > Téléphone unité : 01 30 86 38 84
- > Secrétariat : 01 30 86 38 80
- > Fax : 01 30 86 38 83

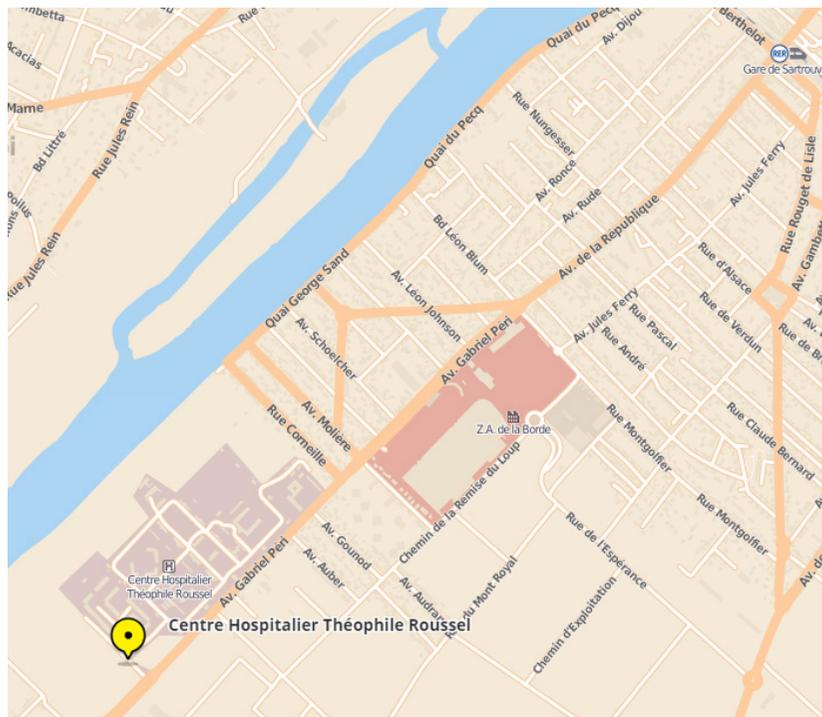
Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01 30 86 38 38 - www.th-roussel.fr



PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE

SECTEUR 92103

PLAN d'accès



Ligne RER A : gare de Sartrouville (gare routière)
Lignes de bus n° B et G : arrêt « Théophile Roussel » (av. Gabriel Péri)

CHTR - Service Communication - janvier 2019

UNITÉ DE SOINS "DIDEROT"

HOSPITALISATION ADOLESCENTS 12-17 ANS



au CH Théophile Roussel
1 rue Philippe Mithouard
78360 MONTESSON
Tél : 01 30 86 38 84 - Fax : 01 30 86 38 83
www.th-roussel.fr

Le Secteur 92103 est un service public rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78).

Il a pour mission la prévention et le traitement des troubles psychiques des enfants et des adolescents sur les communes de Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Suresnes.

Le Secteur comporte plusieurs unités d'Accueil et de Soins, ambulatoires et hospitaliers. Il mène également des actions de prévention avec les partenaires en charge de la santé et de l'éducation des enfants et des adolescents.

Le service adolescent comprend plusieurs unités d'accueil en hospitalisation dont la diversité permet l'adaptation de l'offre de soins aux besoins spécifiques des adolescents.

L'UNITÉ et l'offre de soins



L'unité Diderot est une **unité d'hospitalisation infanto-juvénile mixte de 6 lits temps plein de semaine et 4 places d'hospitalisation de jour** qui propose des séjours séquentiels complétant un dispositif ambulatoire avec soins, prise en charge sociale, médico-sociale, éducative, scolaire...

C'est une unité se situant au sein du Centre Hospitalier Théophile Roussel, au milieu d'un parc paysager : les adolescents peuvent circuler librement dans le parc dans la journée.

L'unité s'adresse **aux adolescents de 12 ans à 17 ans**, préférentiellement des secteurs du CHTR et des communautés psychiatriques de territoires Yvelines Nord et Haut-de-Seine Nord.

Les séjours sont individualisés, le plus souvent de 2/3 jours par semaine sur une durée de 1 à 3 ans.

Les indications comportent :

- > Les troubles du comportement en lien avec des troubles psychiatriques en dehors des états aigus.
- > Les troubles de l'adaptation sociale chez les patients avec autisme, déficience intellectuelle, trouble de l'organisation de la personnalité.

L'unité est un soutien d'autres institutions et ne peut pas être un lieu de placement spécialisé par défaut. Elle peut travailler en collaboration avec l'Unité d'Accueil et de Soins Intensifs du CHTR pour des séjours mixtes ainsi qu'avec les structures d'accueil de crise en relais après l'apaisement de l'état aigu.

L'ÉQUIPE pluridisciplinaire

L'équipe est composée de pédopsychiatres, dont un responsable médical de l'unité, d'une psychologue clinicienne, d'une cadre de santé, d'infirmiers, d'éducateurs spécialisés, d'aides-soignants, d'un psychomotricien, d'une assistante sociale, d'une ergothérapeute, des agents des services hospitaliers et une secrétaire. Des stagiaires participent aux actions de soins.

ACCUEIL ET ADMISSION

La demande d'admission est effectuée par le psychiatre ambulatoire référent de l'adolescent.

Une réunion de présentation à l'équipe de Diderot par les professionnels mobilisés autour du jeune est ensuite programmée ainsi qu'un entretien médical avec le jeune et sa famille. Il leur est possible de visiter le lieu de soins et d'hébergement.

Un projet de soins est alors proposé en fonction des premières conclusions. Celui-ci peut comprendre un séjour d'observation dont les modalités sont individualisées ou une autre orientation plus adaptée.

SÉJOUR D'OBSERVATION

En cas de séjour d'observation, dont la durée s'étend en général sur 3 semaines, des entretiens médicaux avec le jeune et la famille sont proposés le jour de l'admission, en milieu de séjour et à la sortie.

Une réunion de synthèse avec les référents ambulatoires conclut ensuite la période d'observation.

PROJET DE SOIN

Le pédopsychiatre est le coordinateur du projet de soins de l'adolescent dans l'unité. Chaque jeune a une prise en charge individualisée qui combine entretiens, temps scolaires, temps libres et médiations thérapeutiques individuelles ou groupales dans l'unité ou à l'extérieur.

TRAVAIL EN EQUIPE ET AVEC LES PARTENAIRES

Le travail dans l'unité s'effectue en lien avec le psychiatre du domicile référent de l'adolescent et de la famille, et en articulation avec les structures partenaires :

- > Hôpitaux de Jour,
- > Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATT),
- > Réseau adolescent Nord des Yvelines,
- > Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine,
- > Éducation Nationale,
- > Services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- > Services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ),
- > Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

MODALITES D'ORGANISATION

Le cadre de santé a la responsabilité de l'organisation des soins de l'unité.

Un binôme de l'équipe soignante (infirmiers, éducateurs spécialisés, aides-soignants) est référent pour chaque adolescent.

Les temps de retour en famille ou de séjour en lieux de vie ne sont pas toujours liés aux périodes des vacances scolaires.

SECRET PROFESSIONNEL

Les soins et toutes les données concernant le jeune et sa famille sont protégés par le secret professionnel.



Soignants participant à la médiation équithérapie